

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ELLIPSIS OPTIMAL ALLOCATION - CREDIT

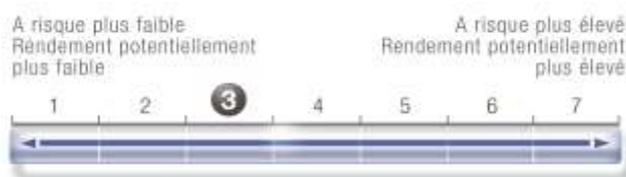
Part PCHF - Code ISIN FR0012019602

Ellipsis Asset Management - Groupe Kepler Cheuvreux

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'OPCVM Ellipsis Optimal Allocation - Credit a pour objectif de réaliser, sur une durée minimum de placement recommandée de trois ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged (CHF) en mettant en œuvre une gestion discrétionnaire dynamique s'appuyant majoritairement sur l'ensemble des marchés obligataires mondiaux à travers une politique d'allocation active en OPC, une exposition réalisée de manière synthétique ou encore par le biais d'investissements directs sur les marchés.
- La performance du FCP peut être rapprochée a posteriori de celle de l'indicateur de référence Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Total Return Index Hedged (CHF), code Bloomberg LGCPTCH, couvert contre le risque de change par rapport à l'euro, coupons réinvestis. Cet indice est représentatif de la performance des titres de créance d'entreprises des marchés mondiaux à taux fixe de catégorie *investment grade* (haute qualité de crédit) et est accessible sur le site de Bloomberg : <https://www.bloomberg.com/professional/product/indices/bloomberg-fixed-income-indices>
- Le processus d'investissement du fonds vise à déterminer une allocation cible sur les différents segments des marchés obligataires mondiaux (emprunts d'Etat, obligations *investment grade*, obligations à haut rendement, obligations convertibles) à travers une analyse du contexte macroéconomique et financier, cherchant à générer une **surperformance par rapport à l'indicateur de référence**. La gestion sélectionne les supports d'investissement permettant d'implémenter efficacement cette allocation. Enfin, la gestion intègre les contraintes de risque dans la construction du portefeuille.  
Pour réaliser son objectif de gestion, le FCP investira par le biais de fonds d'investissement de droit français ou étranger gérés par la société de gestion, tout en se réservant la possibilité d'intervenir sur des fonds gérés par d'autres sociétés, jusqu'à 100% de l'actif net. Le FCP pourra être exposé jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des entités publiques ou privées, dont 50% maximum de l'actif net en titres non notés ou dont la notation relève de la catégorie spéculative (notation inférieure à BBB- ou Baa3 selon les échelles de notation des agences officielles ou notation jugée équivalente par la société de gestion, qui ne recourt pas exclusivement ni mécaniquement aux notations de crédit émises par les agences). Le FCP pourra être exposé jusqu'à 50% de l'actif net en obligations convertibles sans contrainte de notation, émises par des entités publiques ou privées. L'OPCVM sera exposé à 50% minimum de son actif net à des obligations d'Etat et/ou obligations privées. Le fonds pourra investir dans les obligations contingentes convertibles (« CoCos ») dans la limite de 10% de l'actif net du FCP. L'allocation s'effectue sans prédominance géographique, sectorielle et de taille parmi les principaux marchés mondiaux. La fourchette de sensibilité moyenne aux taux est comprise entre 0 et +8, celle au risque de crédit entre 0 et +4. L'exposition actions du fonds pourra être comprise entre 0 et 30% de l'actif net. L'exposition au risque de change du fonds sera limitée à 20% de l'actif net.
- Les instruments dérivés et intégrant des dérivés pourront être utilisés dans une optique de reconstitution d'une exposition synthétique à un segment du marché obligataire ou d'accroître l'exposition du portefeuille aux risques de change, taux, crédit et action, en conformité avec l'objectif de gestion du fonds et sans avoir vocation à générer de surexposition aux marchés. Les dérivés peuvent également être utilisés en vue de couvrir le portefeuille des risques de change, taux, crédit et actions. Le FCP peut enfin avoir recours aux opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres afin d'optimiser ses revenus.
- Pour cette classe de parts, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
- Les demandes de souscription / rachat sont centralisées chaque jour ouvré à 15h auprès de Société Générale (32 rue du Champ de Tir, 44000 Nantes, +33 (0)2 51 85 57 09) et exécutées sur la prochaine valeur liquidative.
- Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique du FCP est de catégorie 3 du fait de ses investissements en actifs obligataires.

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le fonds ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

- Risques importants non pris en compte dans cet indicateur  
La réalisation de chacun des risques mentionnés ci-après est susceptible de provoquer une baisse de la valeur liquidative du FCP.  
Risque de crédit : risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, voire de défaillance dudit émetteur générant un impact négatif sur la valorisation ou le cours du titre affecté. Ce risque est accru du fait de la détention de titres spéculatifs.  
Risque lié à la faible liquidité de certains titres : le FCP peut être investi sur des titres présentant une taille d'émission faible dont la liquidité peut être limitée, générant une amplification des mouvements de marché.  
Risque lié aux instruments financiers à terme : risque lié aux écarts de variation entre le prix de ces instruments et la valeur du sous-jacent, à la liquidité occasionnellement réduite de ces instruments sur le marché secondaire.  
Risque de contrepartie : risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés.

### FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée :	2% maximum
Frais de sortie :	Néant

Les pourcentages indiqués représentent les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, les frais payés sont inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants :	1,88% TTC de l'actif net*

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de surperformance :	15% TTC de la surperformance annuelle nette de frais du fonds par rapport à l'indicateur de référence une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées.  La classe de parts n'est pas encore activée, la commission de surperformance éventuellement facturée au fonds sera affichée après la clôture du premier exercice.

\* Dans la mesure où la classe de parts n'a pas encore été activée, le pourcentage indiqué est une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Les commissions de surperformance sont cristallisées annuellement lors de la clôture de l'exercice comptable du fonds. Pour les parts lancées au cours d'un exercice, la première période de cristallisation courra de la date de lancement de cette part jusqu'à la fin du prochain exercice. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les frais de gestion variables sont acquis à la société de gestion même si la valeur liquidative de fin d'exercice est inférieure à la valeur liquidative de clôture de l'exercice précédent du fonds.

Pour plus d'informations sur les frais, l'investisseur est invité à se référer à la section « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) ou sur demande à l'adresse [client\\_service@ellipsis-am.com](mailto:client_service@ellipsis-am.com).

## PERFORMANCES PASSES

La classe de parts n'ayant pas été activée, les performances ne pourront être affichées qu'après la fin d'une année civile complète. Une performance affichée sur une durée inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : Société Générale

Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande auprès de la société de gestion Ellipsis Asset Management, 112 avenue Kleber, 75116 Paris, par mail [client\\_service@ellipsis-am.com](mailto:client_service@ellipsis-am.com) ou sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com). La valeur liquidative est publiée sur le site [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) ou disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Fiscalité : Cet OPCVM ne peut être souscrit ou détenu par une Personne Non Eligible ou par un Intermédiaire Non Eligible (cf. rubrique « Souscripteurs concernés » du prospectus). Son statut FATCA est Institution financière non déclarante réputée conforme (CCIV, Annexe II, B). Son statut CRS/DAC est Institution financière non déclarante (organisme de placement collectif dispensé).

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion décrivant la façon dont les rémunérations et avantages sont calculés ainsi que la composition du comité de rémunération en charge d'attribuer les rémunérations et avantages, sont disponibles sur le site internet [www.ellipsis-am.com](http://www.ellipsis-am.com) et sur demande.

La responsabilité d'ELLIPSIS ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ellipsis Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 février 2022.